

Proposition de courriel de Service Canada aux organisations financées par le programme Vers un chez-soi

Objet : COVID-19 : Flexibilité dans l'administration des ententes Vers un chez-soi

Madame, Monsieur,

La présente vise à fournir des renseignements sur la souplesse qui sera exercée par Emploi et Développement social Canada (EDSC) dans la gestion des ententes de financement Vers un chez-soi en cours dans le contexte actuel relié à la COVID-19 et à fournir des précisions sur les activités admissibles qui pourraient vous appuyer.

Pour ce faire, Service Canada a déjà procédé, de manière exceptionnelle, aux dernières avances disponibles de 2019-2020 aux ententes en cours afin que les organisations financées aient en main les liquidités nécessaires pour répondre aux besoins de la clientèle en raison de la COVID-19. De plus, Service Canada confirme que les avances de fonds pour l'année 2020-2021 auront lieu tel que prévu habituellement.

1. Utilisation du financement Vers un chez-soi

En raison de la pandémie COVID-19, Service Canada s'engage à faire preuve de souplesse dans la gestion des ententes de contributions afin de soutenir les organisations financées qui sont contraintes de revoir leurs priorités et leurs activités régulières. Dans le cas où une organisation doit réduire ou cesser ses activités en raison de la COVID-19, l'organisation financée est invitée à communiquer avec Service Canada afin d'obtenir l'appui approprié pour la situation actuelle.

Le financement octroyé dans le cadre des ententes actuelles pour l'exercice 2019-2020 pourra également être utilisé pour des activités liées à la COVID-19 et ce, même si celles-ci sont réalisées au début de l'exercice 2020-2021.

Pour tout ajustement à votre entente de financement en lien avec une modification, une réduction, une cessation de vos activités ou autres, veuillez communiquer avec votre agent de programmes de Service Canada ou vous adresser à la boîte régionale de l'équipe des Programmes, Service Canada – Région du Québec au QC-PROG@servicecanada.gc.ca ou au 1-866-233-3194.

2. Mesures d'assouplissement – modification des activités et reddition de compte

La réponse à la COVID-19 pourrait affecter les activités et les échéanciers prévus à votre entente de financement.

Si votre organisation est dans cette situation, des activités alternatives pourront être envisagées pour vous permettre d'engager des dépenses non actuellement prévues à votre entente. La planification budgétaire, en lien avec toutes activités et résultats attendus dans le cadre de votre entente peut être révisée et adaptée au besoin. Les échéanciers peuvent également être ajustés.

De plus, des mesures d'assouplissement sont en cours de développement afin de permettre une marge de manœuvre quant au moment de la transmission de tout document attendu dans le cadre de la gestion financière du projet.

Pour tout ajustement ou modification à votre entente de financement en cours ou toute question sur la reddition de compte, veuillez communiquer avec votre agent de programmes de Service Canada ou vous adresser à la boîte régionale de l'équipe des Programmes, Service Canada – Région du Québec au QC-PROG@servicecanada.gc.ca ou au 1-866-233-3194.

3. Dépenses admissibles dans le cadre de Vers un chez-soi

Le programme Vers un chez-soi assure une certaine flexibilité quant aux coûts raisonnables reliés à des situations particulières. Les organisations financées recevant des fonds dans le cadre de Vers un chez-soi peuvent faire usage de ces fonds pour appuyer leur réponse à la COVID-19, notamment par le biais des dépenses admissibles suivantes :

- les services répondant aux besoins fondamentaux, y compris l'achat de produits d'hygiène personnels, comme du savon;
- les fournitures de nettoyage, d'hygiène et d'assainissement (comme les désinfectants à base d'alcool);
- les services d'accompagnement vers des services cliniques, de santé et de traitement pour les usagers des refuges ou pour fournir des services de liaison aux traitements;
- l'accès à des logements de transition additionnels et des logements locatifs temporaires, comme des hôtels, des motels, des logements sociaux ou de fournir des pièces d'isolement;
- l'achat de lits et de barrières physiques entre les lits; et
- autres coûts reliés aux salaires du personnel, frais généraux (loyer), reports d'activités dans la mesure où une justification est fournie.

Pour toute question quant à l'admissibilité de certains coûts ou activités, veuillez communiquer avec votre agent de programmes de Service Canada ou vous adresser à la boîte régionale de l'équipe des Programmes, Service Canada – Région du Québec au QC-PROG@servicecanada.gc.ca ou au 1-866-233-3194.

4. Consignes de la santé publique relatives à la COVID-19

Pour toute information en lien avec la gestion de la COVID-19, veuillez vous référer au centre intégré ou au centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de votre région.

Équipe des Programmes, Service Canada – Région du Québec